

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 février 2021 à 18 heures

Convocation du 15 février 2021

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Pierre POLARD, Maire.

Étaient présents : MM et Mmes Christian ALFARO, Laëtitia ANDRIEU, Pierre CUESTAS, Gilles DUCLOS, Chantal DUMONT-GILMOZZI, Estelle FLEUTÔT, Isabelle GIL, Sylvie GISBERT, Gilles JOFFRE, Emilie LAMARCQ, Jacques MAURAND, Micheline MIANNAY, Béatrice MILESI, Augustin MINARRO, Isabelle PALM, Alain RIVAYRAND, Bruno SALGUES, Jean-Claude VIVANCOS, Christian WAUTERS.

Procurations : Anne-Marie DUCLA à Jacques MAURAND.

Absents excusés : Bruno ESPOSITO, Jérôme GARCIA

18h : ouverture de la séance

Monsieur le Maire indique qu'en raison du couvre-feu ne permettant pas au public d'assister à la réunion du conseil municipal, celle-ci sera retransmise en direct via facebook.

Bruno Salgues demande à ce que cette retransmission soit soumise au vote de l'assemblée. Le Maire indique que cela est inutile puisqu'il s'agit d'une mesure d'ordre public qui s'impose au conseil municipal.

Secrétaire de séance : Christian WAUTERS est désigné secrétaire de séance

Préambule : le maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du conseil du 12 janvier 2021. Approbation à la majorité (Pour : 19 ; Contre : 0 ; Abstention : 2 – Gilles Joffre, Bruno Salgues).

Pierre POLARD, après avoir retiré de l'ordre du jour le point 13, en raison du désistement des bénéficiaires de la délibération, procède à **l'examen des points à l'ordre du jour** :

1. Approbation des comptes de gestion 2020 (Commune, Eau et Assainissement, Pompes Funèbres, Centre Municipal de Santé, ZA Les Cagnes, Gendarmerie, Hort).
2. Election d'un président de séance pour l'approbation des comptes administratifs.
3. Approbation des comptes administratifs 2020 (Commune, Eau et Assainissement, Pompes Funèbres, Centre Municipal de Santé, ZA Les Cagnes, Gendarmerie, Hort).
4. Affectation des résultats (Commune, Eau et Assainissement, Centre Municipal de Santé).
5. Détermination du montant des surtaxes eau et assainissement pour l'exercice 2021.
6. Fiscalité 2021 : vote des taux d'imposition (taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties).
7. Attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2021.
8. Attribution de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'exercice 2021.
9. Approbation des budgets primitifs pour l'exercice 2021 (Commune, Eau et Assainissement, Pompes Funèbres, Centre Municipal de Santé, ZA Les Cagnes, Gendarmerie, Hort).
10. Dispositif Bourg Centre – autorisation de signature de la convention avec le Pays Haut Languedoc et Vignobles, la communauté de communes Sud Hérault et la Région.
11. Vidéosurveillance – modification du nombre de caméras à planter.
12. Jardins familiaux – détermination des forfaits eau et électricité.
13. Lotissement de l'Hort – attribution d'un lot d'habitation.

14. Intégration de la voirie du lotissement Plan de Coques dans le domaine public communal.
15. Lotissement « côté canal » - dénomination des voies internes.
16. Décisions du Maire.
17. Questions diverses.

1 - Approbation des comptes de gestion 2020 (Commune, Eau et Assainissement, Pompes Funèbres, Centre Municipal de Santé, ZA Les Cagnes, Gendarmerie, Hort)

1.1 – Budget de la commune

	Compte de gestion 2020 – budget commune	
	Résultat de l'exercice (solde recettes/dépenses)	Résultat de clôture (résultat de l'exercice + reprise résultat antérieur)
Section fonctionnement	702 767,45 €	750 259,15 €
Section investissement	-116 049,43 €	-888 583,95 €

Le compte de gestion retrace, dans la comptabilité du trésorier, les opérations budgétaires de l'exercice écoulé. Il doit concorder avec le compte administratif du budget considéré, élaboré par l'ordonnateur.

Le compte de gestion 2020 du budget de la commune fait apparaître les résultats mentionnés dans le tableau ci-dessus, qui concordent avec ceux du compte administratif.

Invité à se prononcer, le conseil municipal l'approuve à la majorité (Contre : 0 ; Abstention : 2 – Gilles Joffre, Bruno Salgues - ; Pour : 19).

1.2 - Budget de l'eau et de l'assainissement

	Compte de gestion 2020 – budget eau et assainissement	
	Résultat de l'exercice (solde recettes/dépenses)	Résultat de clôture (résultat de l'exercice + reprise résultat antérieur)
Section fonctionnement	80 799,79 €	125 726,03 €
Section investissement	-211 200,79 €	145 668,64 €

Invité à se prononcer sur le compte de gestion 2020 du budget de l'eau et de l'assainissement, le conseil municipal l'approuve à la majorité (Contre : 0 ; Abstention : 2 – Gilles Joffre, Bruno Salgues - ; Pour : 19).

1.3 – Budget du centre municipal de santé

	Compte de gestion 2020 – budget centre municipal de santé	
	Résultat de l'exercice (solde recettes/dépenses)	Résultat de clôture (résultat de l'exercice + reprise résultat antérieur)
Section fonctionnement	14 418,02 €	4 013,74 €
Section investissement	0,00 €	-50 908,93 €

--	--	--

Invité à se prononcer sur le compte de gestion 2020 du budget du centre municipal de santé, le conseil municipal l'approuve à la majorité (Contre : 0 ; Abstention : 2 – Gilles Joffre, Bruno Salgues - ; Pour : 19).

1.4 - budget des pompes funèbres

	Compte de gestion 2020 – budget pompes funèbres	
	Résultat de l'exercice (solde recettes/dépenses)	Résultat de clôture (résultat de l'exercice + reprise résultat antérieur)
Section fonctionnement	928,63 €	-3 142,90 €
Section investissement	0,00 €	19 456,58 €

Invité à se prononcer sur le compte de gestion 2020 du budget des pompes funèbres, le conseil municipal l'approuve à la majorité (Contre : 0 ; Abstention : 2 – Gilles Joffre, Bruno Salgues - ; Pour : 19).

1.5 – budget de la gendarmerie

	Compte de gestion 2020 – budget gendarmerie	
	Résultat de l'exercice (solde recettes/dépenses)	Résultat de clôture (résultat de l'exercice + reprise résultat antérieur)
Section fonctionnement	-30 615,61 €	-66 405,75 €
Section investissement	-33 975,92 €	1 107 438,55 €

Invité à se prononcer sur le compte de gestion 2020 du budget de la gendarmerie, le conseil municipal l'approuve à la majorité (Contre : 0 ; Abstention : 2 – Gilles Joffre, Bruno Salgues - ; Pour : 19).

1.6 - budget de la zone d'aménagement les cagnes

	Compte de gestion 2020 – budget les cagnes	
	Résultat de l'exercice (solde recettes/dépenses)	Résultat de clôture (résultat de l'exercice + reprise résultat antérieur)
Section fonctionnement	0,00 €	0,20 €
Section investissement	-2 520,00 €	-684 191,15 €

Invité à se prononcer sur le compte de gestion 2020 du budget de la zone d'aménagement des cagnes, le conseil municipal l'approuve à la majorité (Contre : 0 ; Abstention : 2 – Gilles Joffre, Bruno Salgues - ; Pour : 19).

1.7 – budget de l'hort

	Compte de gestion 2020 - budget de l'hort	
	Résultat de l'exercice (solde recettes/dépenses)	Résultat de clôture (résultat de l'exercice + reprise résultat antérieur)
Section fonctionnement	0,00 €	0,00 €
Section investissement	-384 195,30 €	-384 195,30 €

Invité à se prononcer sur le compte de gestion 2020 du budget de l'hort, le conseil municipal l'approuve à la majorité (Contre : 0 ; Abstention : 2 – Gilles Joffre, Bruno Salgues - ; Pour : 19).

2 - Election d'un président de séance pour l'approbation des comptes administratifs

Le Maire propose de désigner Jean Claude Vivancos en tant que président de séance pour le vote des comptes administratifs.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

3 - Approbation des comptes administratifs 2020 (Commune, Eau et Assainissement, Pompes Funèbres, Centre Municipal de Santé, ZA Les Cagnes, Gendarmerie, Hort)

3.1 - Budget de la commune

	Compte administratif 2020 – budget commune	
	Résultat de l'exercice (solde recettes/dépenses)	Résultat de clôture (résultat de l'exercice + reprise résultat antérieur)
Section fonctionnement	702 767,45 €	750 259,15 €
Section investissement	-116 049,43 €	-888 583,95 €

Les résultats issus du compte administratif 2020 du budget de la commune concordant avec ceux du compte de gestion 2020, après que le Maire a quitté la salle et sous la présidence de Jean Claude Vivancos, le conseil municipal l'approuve à la majorité (Contre : 0 ; Abstention : 2 – Gilles Joffre, Bruno Salgues - ; Pour : 18).

3.2 - Budget de l'eau et de l'assainissement

	Compte administratif 2020 – budget eau et assainissement	
	Résultat de l'exercice (solde recettes/dépenses)	Résultat de clôture (résultat de l'exercice + reprise résultat antérieur)
Section fonctionnement	80 799,79 €	125 726,03 €
Section investissement	-211 200,79 €	145 668,64 €

Les résultats issus du compte administratif 2020 du budget de l'eau et de l'assainissement concordant avec ceux du compte de gestion 2020, après que le Maire a quitté la salle et sous la présidence de Jean Claude Vivancos, le conseil municipal l'approuve à la majorité (Contre : 0 ; Abstention : 2 – Gilles Joffre, Bruno Salgues - ; Pour : 18).

3.3 - Budget du centre municipal de santé

	Compte administratif 2020 – budget centre municipal de santé	
	Résultat de l'exercice (solde recettes/dépenses)	Résultat de clôture (résultat de l'exercice + reprise résultat antérieur)
Section fonctionnement	14 418,02 €	4 013,74 €
Section investissement	0,00 €	-50 908,93 €

Les résultats issus du compte administratif 2020 du budget du centre municipal de santé concordant avec ceux du compte de gestion 2020, après que le Maire a quitté la salle et sous la présidence de Jean Claude Vivancos, le conseil municipal l'approuve à la majorité (Contre : 0 ; Abstention : 2 – Gilles Joffre, Bruno Salgues - ; Pour : 18).

3.4 - budget des pompes funèbres

	Compte administratif 2020 – budget pompes funèbres	
	Résultat de l'exercice (solde recettes/dépenses)	Résultat de clôture (résultat de l'exercice + reprise résultat antérieur)
Section fonctionnement	928,63 €	-3 142,90 €
Section investissement	0,00 €	19 456,58 €

Les résultats issus du compte administratif 2020 du budget des pompes funèbres concordant avec ceux du compte de gestion 2020, après que le Maire a quitté la salle et sous la présidence de Jean Claude Vivancos, le conseil municipal l'approuve à la majorité (Contre : 0 ; Abstention : 2 – Gilles Joffre, Bruno Salgues - ; Pour : 18).

3.5 - budget de la gendarmerie

	Compte administratif 2020 – budget gendarmerie	
	Résultat de l'exercice (solde recettes/dépenses)	Résultat de clôture (résultat de l'exercice + reprise résultat antérieur)
Section fonctionnement	-30 615,61 €	-66 405,75 €
Section investissement	-33 975,92 €	1 107 438,55 €

Les résultats issus du compte administratif 2020 du budget de la gendarmerie concordant avec ceux du compte de gestion 2020, après que le Maire a quitté la salle et sous la présidence de

Jean Claude Vivancos, le conseil municipal l'approuve à la majorité (Contre : 0 ; Abstention : 2 – Gilles Joffre, Bruno Salgues - ; Pour : 18).

3.6 - budget de la zone d'aménagement les cagnes

	Compte administratif 2020 – budget les cagnes	
	Résultat de l'exercice (solde recettes/dépenses)	Résultat de clôture (résultat de l'exercice + reprise résultat antérieur)
Section fonctionnement	0,00 €	0,20 €
Section investissement	-2 520,00 €	-684 191,15 €

Les résultats issus du compte administratif 2020 du budget de la zone d'aménagement des cagnes concordant avec ceux du compte de gestion 2020, après que le Maire a quitté la salle et sous la présidence de Jean Claude Vivancos, le conseil municipal l'approuve à la majorité (Contre : 0 ; Abstention : 2 – Gilles Joffre, Bruno Salgues - ; Pour : 18).

3.7 - budget de l'hort

	Compte administratif 2020 - budget de l'hort	
	Résultat de l'exercice (solde recettes/dépenses)	Résultat de clôture (résultat de l'exercice + reprise résultat antérieur)
Section fonctionnement	0,00 €	0,00 €
Section investissement	-384 195,30 €	-384 195,30 €

Les résultats issus du compte administratif 2020 du budget de l'hort concordant avec ceux du compte de gestion 2020, après que le Maire a quitté la salle et sous la présidence de Jean Claude Vivancos, le conseil municipal l'approuve à la majorité (Contre : 0 ; Abstention : 2 – Gilles Joffre, Bruno Salgues - ; Pour : 18).

4 - Affectation des résultats (Commune, Eau et Assainissement, Centre Municipal de Santé)

4.1 - Budget de la commune

Le Maire propose de procéder, sur le budget primitif 2021, à l'affectation de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement constaté au 31 décembre 2020 de la manière suivante :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : **750 259.15 €**
- Résultat de clôture de la section d'investissement : **- 888 583.95 €**
- Solde des restes à réaliser : **1 044 957 €**
- Besoin de financement de la section d'investissement : **0 €**
- Inscription au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : **700 000 €**
- Inscription au compte 002 « report du résultat de clôture de la section de

- fonctionnement – recettes » : **50 259.15 €**
- Inscription au compte 001 « report du résultat de clôture de la section d'investissement - dépenses » : **888 583.95 €**

Invité à se prononcer, le conseil municipal approuve cette affectation des résultats à l'unanimité.

4.2 - Budget de l'eau et de l'assainissement

Le Maire propose de procéder, sur le budget primitif 2021, à l'affectation de l'excédent de clôture de la section d'exploitation constaté au 31 décembre 2020 de la manière suivante :

- Résultat de clôture de la section d'exploitation : **125 726.03 €**
- Résultat de clôture de la section d'investissement : **145 668.64 €**

- Solde des restes à réaliser : **159 615 €**
- Besoin de financement de la section d'investissement : **0 €**

- Inscription au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : **100 000 €**
- Inscription au compte 002 « report du résultat de clôture de la section d'exploitation – recettes » : **25 726.03 €**
- Inscription au compte 001 « report du résultat de clôture de la section d'investissement - recettes » : **145 668.64 €**

Invité à se prononcer, le conseil municipal approuve cette affectation des résultats à l'unanimité.

4.3 - Budget du centre municipal de santé

Le Maire propose de procéder, sur le budget primitif 2021, à l'affectation de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement constaté au 31 décembre 2020 de la manière suivante:

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : **4 013.74 €**
- Résultat de clôture de la section d'investissement : - **50 908.93 €**

- Solde des restes à réaliser : **0 €**
- Besoin de financement de la section d'investissement : **50 908.93 €**

- Inscription au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : **4 000 €**
- Virement de section à section : **46 908.93 €**
- Inscription au compte 002 « report du résultat de clôture de la section de fonctionnement – recettes » : **13.74 €**
- Inscription au compte 001 « report du résultat de clôture de la section d'investissement - dépenses » : **50 908.93 €**

Invité à se prononcer, le conseil municipal approuve cette affectation des résultats à l'unanimité.

5 - Détermination du montant des surtaxes eau et assainissement pour l'exercice 2021

Le budget primitif 2021 pour l'eau et l'assainissement a été établi sans toucher aux montants des surtaxes, qu'il est proposé de reconduire à 0.48 € HT/m³ pour l'eau potable et à 0.79 € HT/m³ pour l'assainissement.

Invité à se prononcer, le conseil municipal approuve le montant des surtaxes eau potable (0.48 € HT/m³) et assainissement (0.79 € HT/m³) pour l'exercice 2021.

6 - Fiscalité 2021 : vote des taux d'imposition (taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties)

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 et de les reconduire à l'identique sur 2021 soit :

- Foncier bâti = 17.61 %
- Foncier non bâti = 51.88 %

Approbation à l'unanimité.

7 - Attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2021

Le Maire propose à l'assemblée d'attribuer aux associations, sur l'exercice 2021, les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	BP 2021
ÉCOLE PRIMAIRE	1 000 €
ÉCOLE MATERNELLE	50 €
Classe de découverte	2 600 €
Sport	1 000 €
FCPE PRIMAIRE ET MATERNELLE	1 000 €
TOTAL ÉCOLES	5 650 €
ABONDANSE	300 €
AMICALE DU PERSONNEL	700 €
ASSOCIATION SPORTIVE LYCÉE MARC BLOCH	200 €
ANCIENS COMBATTANTS	500 €
APEMA	300 €
ATELIER H	300 €
BADMINTON	300 €
BOULE CAPESTANAISE	1 500 €
BOXING CLUB CAPESTANG	300 €
CAC 34	330 €
CAMINS	150 €
CAPESTACLES	300 €
CHASSE	850 €
CLUB DES RETRAITÉS	600 €
COLS BLEUS	400 €
DDEN	50 €

DONNEURS DE SANG	200 €
ECC'ART	200 €
HARMONIE	1 200 €
ISCAP	1 000 €
LES AMIS DE LA COLLÉGIALE	200 €
MINERCOR	150 €
PÊCHE	850 €
PETITS FRÈRES DES PAUVRES	200 €
RCPPM	400 €
SAPEURS POMPIERS	1 450 €
SECOURS CATHOLIQUE	600 €
STEFI	1 000 €
TENNIS	1 800 €
TENNIS DE TABLE	300 €
TOTAL DIVERS	16 630 €
ASC ABB XV	8 500 €
ÉCOLE DE RUGBY	3 000 €
TOTAL RUGBY	11 500 €
HANDBALL CLUB CAPESTANG	4 850 €
TOTAL HANDBALL	4 850 €
OLYMPIQUE MIDI LIROU	4 500 €
OLYMPIQUE MIDI LIROU VÉTÉRANS	400 €
FOSH	4 500 €
TOTAL FOOT	9 400 €
OPÉRATION FACADES	2 000 €
PASS ACTIVITÉS	4 800 €
RÉSERVES	2 200 €
TOTAL RÉSERVES	9 000 €
TOTAL SUBVENTIONS	57 030 €

Le Conseil Municipal adopte la délibération à l'unanimité.

8 - Attribution de la subvention au CCAS pour l'exercice 2021.

La subvention qu'il est proposé de verser au CCAS sur l'exercice 2021 s'élève à 15 000 €.

Invité à se prononcer, le conseil municipal approuve ce versement à l'unanimité.

9 - Approbation des budgets primitifs pour l'exercice 2021 (Commune, Eau et Assainissement, Pompes Funèbres, Centre Municipal de Santé, ZA Les Cagnes, Gendarmerie, Hort)

9.1 - Budget de la commune

Le Maire présente le projet de budget primitif 2021 de la commune, qui se résume comme suit :

Budget Primitif 2021 – Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 – charges à caractère général	719 200 €	002 – résultat reporté	50 259.15 €
012 – charges de personnel	1 610 000 €	013 – atténuations de charges	60 000 €
65 – autres charges de gestion courante	393 280 €	70 – produits des services	182 000 €
66 – charges financières	110 285.94 €	73 – impôts et taxes	1 779 799.20 €
67 – charges exceptionnelles	3 000 €	74 – dotations, subventions	1 042 230 €
023 – virement en investissement	636 522.41 €	75 – autres produits de gestion courante	195 000 €
		77 – produits exceptionnels	3 000 €
		042 – travaux en régie	160 000 €
TOTAL	3 472 288.35 €	TOTAL	3 472 288.35 €

Budget Primitif 2021 – Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
001 – solde d'exécution reporté	888 583.95 €	Restes à réaliser	1 044 957 €
21 – immobilisations corporelles	1 663 000 €	10222 - FCTVA	180 000 €
26 – participations et créances rattachées à des participations	19 600 €	10226 – taxe d'aménagement	70 000 €
16 - emprunt	236 788.59 €	1068 – excédents de fonctionnement	700 000 €
020 – dépenses imprévues	7 811.08 €	13 - subventions	344 304.21 €
040 – travaux en régie	160 000 €	021 – virement du fonctionnement	636 522.41 €
TOTAL	2 975 783.62 €	TOTAL	2 975 783.62 €

Ce projet de budget primitif intègre notamment, en section d'investissement, le démarrage des travaux d'extension de l'école maternelle, à hauteur de 500 000 €, les travaux de création de jardins familiaux, pour 186 000 € et les travaux de restauration des travées droites du chœur de la collégiale, à hauteur de 355 000 € (travaux financés à 80% par la DRAC, la région Occitanie et le département de l'Hérault).

Le Maire soumet ce projet de budget primitif 2021 au vote. Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

9.2 - Budget de l'eau et de l'assainissement

Le Maire présente les grandes lignes du projet de budget primitif 2021 de l'eau et de l'assainissement, qui se résume comme suit :

Budget Primitif 2021 – Section d'exploitation			
Dépenses		Recettes	
011 – charges à caractère général	1 500 €	002 – résultat reporté	25 726.03 €
65 – autres charges de gestion courante	28 000 €	70 – vente de produits	210 000 €
66 – charges financières	34 715.41 €	74 – subventions d'exploitation	10 000 €
023 – virement en investissement	86 524.96 €	042 – reprises sur amortissements	30 294 €
042 - amortissements	125 279.66 €		
TOTAL	276 020.03 €	TOTAL	276 020.03 €

Budget Primitif 2021 – Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Restes à réaliser	22 085 €	Restes à réaliser	181 700 €
20 – immobilisations incorporelles	15 000 €	1068 – excédents de fonctionnement	100 000 €
21 – immobilisations corporelles	502 575.24 €	021 – virement de l'exploitation	86 524.96 €
16 – emprunt	69 219.02 €	040 - amortissements	125 279.66 €
040 – reprises sur amortissements	30 294 €	001 – solde reporté	145 668.64 €
TOTAL	639 173.26 €	TOTAL	639 173.26 €

Ce budget est construit sans augmentation des surtaxes communales sur l'eau et l'assainissement, et permet de financer des travaux d'investissement à hauteur de plus de 500 000 €, dont notamment la réhabilitation du réseau d'eaux usées du ruisseau de Saïsses amont, entre le pont Pasteur et le cabinet médical.

Le Maire soumet le projet de budget primitif 2021 au vote. Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

9.3 - Budget du centre municipal de santé

Le Maire présente les grandes lignes du projet de budget primitif 2021 du centre municipal de santé, qui se résume comme suit :

Budget Primitif 2021 – Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 – charges à caractère général	17 000 €	013 – atténuations de charges	36 500 €
012 – charges de personnel	530 000 €	75 – autres produits de gestion courante	558 350 €
65 – autres charges	804.81 €	002 – résultat reporté	13.74
67 – charges exceptionnelles	150 €		
023 – virement en	46 908.93 €		

investissement			
TOTAL	594 863.74 €	TOTAL	594 863.74 €

Budget Primitif 2021 – Section d’investissement			
Dépenses		Recettes	
001 – solde d’exécution reporté	50 908.93 €	021 – virement du fonctionnement	46 908.93 €
		1068 – excédents de fonctionnement capitalisés	4 000 €
TOTAL	50 908.93 €	TOTAL	50 908.93 €

Il est établi, en dépenses de la section de fonctionnement, sur la base d’un effectif de deux secrétaires médicales et de quatre médecins. Il intègre en recettes les consultations des quatre médecins, ainsi que les rémunérations forfaitaires complémentaires et la prise en charge des cotisations maladies sur le salaire des médecins.

L’exercice 2020 ayant dégagé un excédent de fonctionnement, une part de celui-ci est affecté à la réduction du déficit de la section d’investissement.

Le Maire soumet le projet de budget primitif 2021 au vote. Le conseil municipal l’approuve à l’unanimité.

9.4 - budget des pompes funèbres

Le Maire présente les grandes lignes du projet de budget primitif 2021 des pompes funèbres, qui s’établit comme suit :

Budget Primitif 2021 – Section d’exploitation			
Dépenses		Recettes	
011 – charges à caractère général	1 500 €	70 – vente de produits	10 842.90 €
012 – charges de personnel	6 000 €		
69 - impôts	200 €		
002 – résultat reporté	3 142.90 €		
TOTAL	10 842.90 €	TOTAL	10 842.90 €

Budget Primitif 2021 – Section d’investissement			
Dépenses		Recettes	
21 – immobilisations corporelles	19 456.58 €	001 – solde reporté	19 456.58 €
TOTAL	19 456.58 €	TOTAL	19 456.58 €

Le Maire soumet le projet de budget primitif 2021 au vote. Le conseil municipal l’approuve à l’unanimité.

9.5 - budget de la gendarmerie

Le Maire présente les grandes lignes du projet de budget primitif 2021 de la gendarmerie, qui s’établit comme suit :

Budget Primitif 2021 – Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 – charges à caractère général	3 600 €	75 – autres produits de gestion courante	99 860.30 €

66 – charges financières	29 854.55 €		
002 – solde reporté	66 405.75 €		
TOTAL	99 860.30 €	TOTAL	99 860.30 €

Budget Primitif 2021 – Section d’investissement			
Dépenses		Recettes	
21 – immobilisations corporelles	4 456 371 €	16 - emprunt	3 600 000 €
21 – terrains	670 000 €	13 – subvention état	748 800 €
16 – remboursement emprunt	34 736.98 €	001 – solde d’exécution reporté	1 107 438.55 €
TOTAL	5 161 107.98 €	TOTAL	5 456 238.55 €

Bruno Salgues demande s’il est envisageable que ce budget soit mouvementé durant l’année 2021. Le Maire lui répond qu’en l’état actuel, compte tenu du recours formé par le département contre la déclaration d’utilité publique, c’est peu probable.

Le Maire soumet le projet de budget primitif 2021 au vote. Le conseil municipal l’approuve à l’unanimité.

9.6 - budget de la zone d’aménagement les cagnes

Le Maire présente les grandes lignes du projet de budget primitif 2021 de la zone d’aménagement les cagnes, qui s’établit comme suit :

Budget Primitif 2021 – Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
60 – travaux	2 565 400.43 €	70 – vente des terrains	3 379 202.64 €
71355 - 042 – annulation de la comptabilisation du stock final 2020	684 191.15 €	042 – comptabilisation du stock final 2021	3 249 591.58 €
71355 – 042 – sortie du stock - terrains vendus	3 379 202.84 €	002 – résultat reporté	0.20 €
TOTAL	6 628 794.42 €	TOTAL	6 628 794.42 €

Budget Primitif 2021 – Section d’investissement			
Dépenses		Recettes	
001 – reprise résultat n-1	684 191.15 €	3555 – 040 – sortie du stock – terrains vendus	3 379 202.84 €
3555 - 040 – comptabilisation du stock final 2021	3 249 591.58 €	3555 – 040 – annulation de la comptabilisation du stock final 2020	684 191.15 €
TOTAL	3 933 782.73 €	TOTAL	4 063 393.99 €

A l’instar du budget de la gendarmerie, celui-ci sera probablement peu mouvementé en raison du recours du département contre la déclaration d’utilité publique.

Le Maire soumet le projet de budget primitif 2021 au vote. Le conseil municipal l’approuve à l’unanimité.

9.7 - budget de l'hort

Pour terminer, le Maire présente les grandes lignes du projet de budget primitif 2021 du lotissement de l'Hort, qui s'établit comme suit :

Budget Primitif 2021 – Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
6045 – maîtrise d'œuvre	12 600 €	71355 – 042 – comptabilisation du stock final 2021	418 348.53 €
605 – travaux	21 553.23 €	7015 – vente des terrains aménagés	685 545 €
7135 – 042 – annulation de la comptabilisation du stock final 2020	384 195.30 €		
71355 – 042 – sortie du stock - terrains vendus	685 545 €		
TOTAL	1 103 893.53 €	TOTAL	1 103 893.53 €

Budget Primitif 2021 – Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
3555 - 040 – comptabilisation du stock final 2021	418 348.53 €	3555 – 040 – sortie du stock – terrains vendus	685 545 €
001 – reprise du résultat n-1	384 195.30 €	3555 – 040 – annulation de la comptabilisation du stock final 2020	384 195.30 €
TOTAL	802 543.83 €	TOTAL	1 069 740.30 €

A l'heure actuelle, seul un faible solde de travaux reste à payer, pour 34 153.23 € HT. La vente des terrains va débiter, la signature des premiers actes devant intervenir courant mars. Le solde de l'opération sera, à la clôture du budget, excédentaire et cet excédent sera reversé au budget général de la commune.

Le Maire soumet le projet de budget primitif 2021 au vote. Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

10 - Dispositif Bourg Centre – autorisation de signature de la convention avec le Pays Haut Languedoc et Vignobles, la communauté de communes Sud Hérault et la Région.

Le dispositif Bourg centre, institué par la région Occitanie, repose sur « la définition préalable d'un projet global et transversal de développement et de valorisation du Bourg Centre et de ses fonctions de centralité vis-à-vis de son territoire. Il s'appuie sur un diagnostic approfondi et partagé, sur l'identification des enjeux et objectifs à moyens et longs termes et sur la définition d'un programme pluriannuel d'investissement dans les différents domaines du développement économique, de l'habitat, des services aux publics, des équipements culturels, de loisirs, sportifs ... ».

Il devrait permettre à la commune d'obtenir du financement dans le cadre du réaménagement urbain du centre du village.

Pour bénéficier de ce dispositif, la commune doit, au préalable, conventionner avec les différents partenaires institutionnels, à savoir la région, le pays haut languedoc et vignobles et la communauté de communes sud hérault.

Bruno Salgues indique que l'adhésion au dispositif Petite Villes de Demain, porté par l'état, aurait également permis de récupérer du financement et qu'il aurait fallu que la commune candidate à ce dispositif.

Le Maire répond en précisant que ce dispositif, qui implique les communes candidates et leur intercommunalité, intègre également comme partenaire, la commune la plus importante de celle-ci, ce qui signifie que Capestang y sera intégré sans avoir eu besoin de candidater.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention à intervenir et autorise le Maire à la signer.

11 - Vidéosurveillance – modification du nombre de caméras à implanter

L'autorisation délivrée par les services préfectoraux porte sur l'installation d'une flotte de 22 caméras, au lieu des 17 caméras initialement envisagées.

Le devis obtenu pour la fourniture et la pose de ces 22 caméras s'élève à la somme de 66 072.28 € HT, ce projet étant éligible au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Il est proposé d'approuver le déploiement de cette flotte de 22 caméras, de solliciter une aide de 80% au titre du FIPD, et d'annuler la délibération n°076-2020 en date du 13 octobre 2020.

Bruno Salgues demande un vote à bulletin secret sur cette question. A la majorité (Pour : 2 – Gilles Joffre, Bruno Salgues - ; Abstention : 0 ; Contre : 19), le conseil municipal se prononce contre le vote à bulletin secret.

Jean Claude Vivancos tient à préciser que le nombre de caméras autorisées sur l'espace public est de 22 et non pas 50 comme il a pu le lire sur les réseaux sociaux.

Bruno Salgues indique que la compilation des différentes autorisations données par la Préfecture porte le nombre de caméras autorisées sur la commune à 54.

Le Maire soumet cette question au vote. Approbation à l'unanimité.

12 - Jardins familiaux – détermination des forfaits eau et électricité.

Il s'agit, dans le cadre de la création de jardins familiaux, de déterminer forfaitairement la participation des bénéficiaires des parcelles aux frais d'arrosage de chacune d'elles (eau, utilisation de la pompe immergée, électricité), en fonction de leur surface respective.

Les forfaits proposés sont les suivants :

- Lots de 25 m² : 50 € annuels
- Lots de 33 m² : 60 € annuels
- Lots de 50 m² : 70 € annuels

Invité à se prononcer, le conseil municipal approuve ces forfaits à l'unanimité.

Bruno Salgues demande à ce que la délibération fasse mention d'eau de forage et non d'eau potable.

13 – Lotissement communal de l'Hort – attribution d'un lot d'habitation

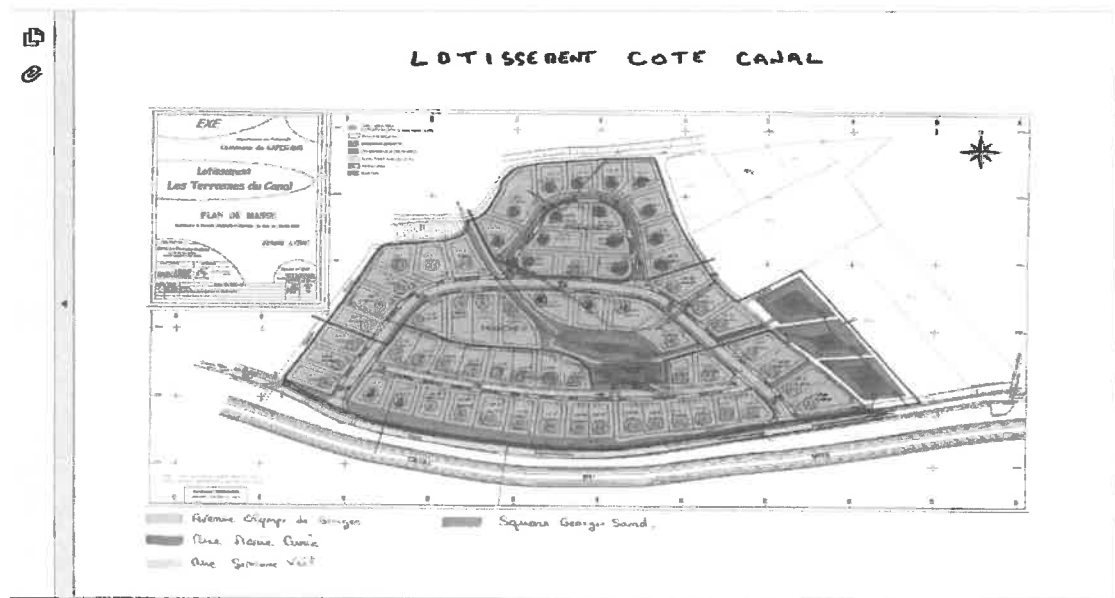
Question retirée de l'ordre du jour

14 - Intégration de la voirie du lotissement Plan de Coques dans le domaine public communal.

Il est proposé d'intégrer la voirie de ce lotissement, parcelle cadastrée section M n°658, dans le domaine public communal.

Approbation à l'unanimité

15 - Lotissement « côté canal » - dénomination des voies internes



Il est proposé d'attribuer à la voirie interne du lotissement « Côté canal » les noms de rues suivants :

- Avenue Olympe de Gouges
- Rue Simone Veil
- Rue Marie Curie
- Square George Sand

Approbation à l'unanimité

16 - Décisions du Maire

- Attribution du marché pour l'étanchéité d'une terrasse à école maternelle - SAR Etanchéité - 4 274,00 € HT
- Attribution des marchés pour la réhabilitation des aires de jeux – HUSSON - 62 340,60 € HT
- Budget Général 2020 - DM n°4 - ajustement de crédits - journée complémentaire
- Avenant au contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du secteur des Cagnes - René Vaquer - 15 040,00 € HT
- Attribution du marché pour le chauffage/climatisation de l'école de musique et de la médiathèque - AG THERM - 89 889,29 € HT
- Attribution du marché pour la réhabilitation de l'impasse de Strasbourg – COLAS - 2 484,00 € HT

17 - Questions diverses

• Rétrocession d'une parcelle : le Maire soumet au vote du conseil municipal, l'acquisition, à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain de 441 m² située en bordure du ruisseau du Saint Laurent, appartenant à Mme Balmefrézol. Cette bande de terrain, parallèle au ruisseau, permettra de finaliser le cheminement piéton depuis le lotissement le Sauvignon et facilitera également l'entretien du fossé.

Bruno Salgues demande si cette propriétaire a été informée de cette opération et est d'accord pour procéder à cette cession. Jacques Maurand répond par l'affirmative.

Approbation à l'unanimité.

• Lecture des questions écrites de l'opposition :

- Question posée par Bruno Salgues :

Nous avons été alertés par la présence de différents rongeurs dans Capestang et notamment de rats. Que comptez-vous faire pour remédier durablement à cet état sans atteinte à la biodiversité ?

Réponse apportée par le Maire : Une campagne de dératisation a été effectuée fin 2020 par une société spécialisée. L'opération sera reconduite avant l'été et fin 2021, soit deux campagnes par an comme à l'accoutumée et sur la totalité du réseau public d'eaux usées et d'eaux pluviales

Enfin, s'agissant des atteintes à la biodiversité, il me semble difficile de régler le problème sans porter atteinte aux rongeurs en question.

- Question posée par Gilles Joffre :

Nous avons lu qu'un appel d'offres a été lancé pour la création d'un forage d'exploitation de l'eau sur la commune de Maraussan et plus précisément sur le champ captant de Perdiguier. Maraussan n'est pas dans notre communauté de commune, mais dans celle de la Domitienne. Sachant de plus qu'un transfert des compétences sur l'eau et l'assainissement devra s'opérer vers la communauté de commune Sud Hérault en 2026, nous vous demandons si cet investissement est pertinent et s'il n'aurait pas été plus adéquat de dépenser cette somme sur notre territoire ?

Réponse apportée par le Maire : Effectivement, il est prévu la création d'un 3ème puits sur le site de Perdiguier. Cet investissement, d'un montant de 360 000 € HT, est porté par le Sivom d'Ensérune, qui assure la production d'eau pour les communes de la Domitienne (sauf Cazouls les Béziers), et pour Capestang, Quarante, Poilhes, Montels et partiellement Puisserguier.

Cet investissement sera autofinancé par le Sivom, grâce à la surtaxe de 0,15€/m³ prélevée sur les factures des usagers.

Le financement de l'investissement sera donc réparti entre tous les territoires et tous les usagers concernés.

Par ailleurs, la Domitienne est déjà compétente en matière d'eau et d'assainissement depuis 2019 et cela n'a pas impacté le fonctionnement du Sivom. De la même manière, l'éventuel transfert en 2026 à Sud-Hérault, n'aura pas d'impact.

Et c'est tant mieux car le Sivom est un bel outil de mutualisation qui permet de sécuriser la ressource en eau de 12 communes avec un approvisionnement via la nappe alluviale de l'Orb à Perdiguier, l'eau de surface grâce à la station de potabilisation de Cazouls, la réservation de 200 000 m³ dans les barrages des Monts d'Orb pour assurer les mois d'été et bientôt la connexion à Aqua Domitia via la station de Cazouls.

La commune de Puisserguier ne s'y est pas trompée puisqu'elle a fait le choix, il y a deux ans, de se raccorder au Sivom pour sécuriser son approvisionnement, jusqu'alors dépendant de puits impactés par des pesticides. La question se pose également à Creissan.

Vous le voyez, le Sivom est outil qui a toute son utilité pour les communes de Sud-Hérault et investir pour le pérenniser est donc tout à fait pertinent.

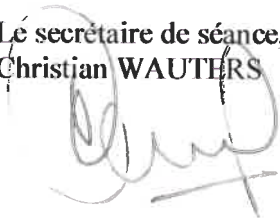
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

APPROBATION DU P.V. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 février 2021

Le Maire,
Pierre POLARD



Le secrétaire de séance,
Christian WAUTERS



Christian ALFARO



Lactitia ANDRIEU



Pierre CUESTAS



Anne Marie DUCLA



Gilles DUCLOS



Chantal DUMONT-GILMOZZI



Bruno ESPOSITO



Estelle FLEUTÔT



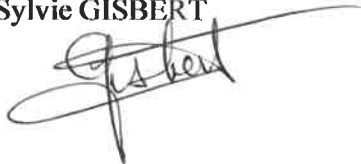
Jérôme GARCIA



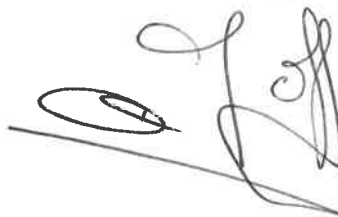
Isabelle GIL



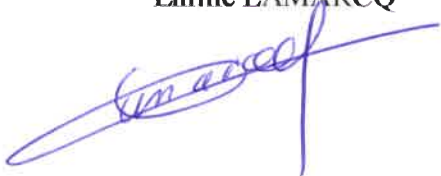
Sylvie GISBERT



Gilles JOFFRE



Émilie LAMARCQ



Jacques MAURAND



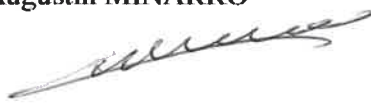
Micheline MIANNAY



Béatrice MILESI



Augustin MINARRO



Isabelle PALM



Alain RIVAYRAND

Bruno SALGUES

Jean-Claude VIVANCOS



Annexes

1- communications écrites de Messieurs Gilles Joffre et Bruno Salgues